



Délibération n° CS 2021-4-2.3
du conseil de surveillance du 16 décembre 2021

Approbation du plan comptable analytique de la Société du Canal Seine-Nord Europe

Exposé des motifs

L'article 37 du décret du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), dispose que « Une comptabilité analytique est tenue par l'agent comptable sous le contrôle du président du directoire selon un plan établi par ce dernier et approuvé par le conseil de surveillance après avis des commissaires aux comptes et du comité des engagements et des risques mentionnés à l'article 11.

Cette comptabilité permet de mesurer et suivre les coûts des différentes missions assurées par l'établissement public au titre des I à IV de l'article 1er de l'ordonnance du 21 avril 2016 susvisée. Elle distingue les opérations réalisées pour le compte de l'Etat, et celles réalisées pour le compte d'autres donneurs d'ordres.

Un état retraçant les résultats de la comptabilité analytique est joint au compte financier adressé au préfet de la région Hauts-de-France au titre de l'article 4bis de la même ordonnance ».

La délibération CS2018-4-5 du 27 septembre 2018 a approuvé un plan comptable tel que prévu par les textes précités. L'avancement du projet et la perspective des travaux nécessite de faire évoluer ce plan comptable notamment pour répondre à deux évolutions importantes survenues depuis 2018.

En effet, d'une part le 7° de l'article 9 du même décret dispose que le conseil de surveillance de l'établissement public délibère sur les opérations d'investissement, proposées par le directoire, d'un montant supérieur à un seuil qu'il fixe. La délibération n° CS 2020-3-3.1 du conseil de surveillance du 11 juin 2020 a fixé ce seuil à 5M€HT. Cette délibération précise également que dans le cadre de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe, constitue notamment une opération d'investissement.

« -chacun des secteurs du projet (secteurs géographique 1, 2, 3 et 4, Ecluses et Pont Canal de la Somme ou des éléments fonctionnels nécessaires autonomes au projet ;

- chacune des opérations réalisées pour la mise en œuvre des mesures compensatoires du projet ;
- chacune des opérations réalisées par des tiers pour le rétablissement des ouvrages d'art. »

Les modalités d'approbation des opérations d'investissement sont précisées par l'article 8 du règlement intérieur du conseil de surveillance.

D'autre part, l'article 13 de la convention de financement et de réalisation du canal Seine-Nord Europe du 22 novembre 2019 (délibération CS2019-5-2.1) formule que le comité de suivi a été instauré pour s'assurer de la bonne transmission des informations nécessaires à l'ensemble des parties prenantes, mais également veillera à la mise en œuvre des dispositions prévues par la convention pour examiner les échéanciers de paiements, les plans pluriannuels de financement et les plans de levée de dettes.

La nouvelle proposition de codes analytiques formant un plan comptable analytique permet une décomposition du budget, donc le suivi des coûts du projet, au-delà de la nomenclature budgétaire M4. Cette proposition permet à la fois au conseil de surveillance de suivre la réalisation d'une opération d'investissement et au comité de suivi d'utiliser les informations nécessaires pour animer les travaux de ce dernier et reconstituer les dépenses en valeur 2016 et suivre l'évolution des coûts sur cette année de référence.

Le plan comptable analytique proposé s'appuie sur 5 niveaux d'analyse :

SCSNE	CS	Délibération n° CS 2021-4-2.3 - Approbation du plan comptable analytique de la Société du Canal Seine-Nord Europe	1/2
-------	----	---	-----





- La catégorie 1 : correspond au secteur (TR pour Transverse et secteur S1, S2, S3, S4, S5, S6).
- La catégorie 2 : correspond à l'opération d'investissement (opération 1 – Travaux principaux, opération 2 – Travaux environnementaux, opération 3 – Ouvrages tiers)
- Catégorie 3 : correspondant au type générique de dépenses, qui permet de définir s'il s'agit de dépenses de maîtrise d'ouvrage, d'étude, du foncier, de la libération d'emprise ou des travaux. Ceci reprend, comme la délibération précédente, le découpage pris pour le protocole de financement et de gouvernance du Canal Seine-Nord Europe signé le 13 mars 2017, repris par la convention de financement et de réalisation du 22 novembre 2019.
- Catégorie 4 : correspond à la nature des travaux/prestations : personnel, communication, études
- Catégorie 5 : correspond à l'activité selon les critères de l'article 1^{er} de l'ordonnance du 21 avril 2016 modifiée, qui fixe les quatre missions de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Délibération

Le conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu le décret n°2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu l'avis du comité des engagements et des risques rendu en sa réunion du 15 novembre 2021,

Vu l'avis du Cabinet Mazars, commissaires aux comptes de la Société du Canal Seine-Nord Europe ;

Adopte la délibération suivante

Article 1^{er} : Le plan comptable analytique joint annexe à la présente délibération est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au préfet de la région Hauts-de-France. Elle sera publiée au Recueil officiel des actes du conseil de surveillance et publiée sur le site internet de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Fait le 16 décembre 2021

Le président du conseil de surveillance

Xavier BERTRAND

SCSNE	CS	Délibération n CS 2021-4-2.3 - Approbation du plan comptable analytique de la Société du Canal Seine-Nord Europe	2/2
-------	----	--	-----





Annexe à la délibération n° CS 2021-4-2.3
du Conseil de surveillance du 16 décembre 2021

Plan de comptabilité analytique

L'article 37 du décret du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) dispose que « *Une comptabilité analytique est tenue par l'agent comptable sous le contrôle du président du directoire selon un plan établi par ce dernier et approuvé par le conseil de surveillance après avis des commissaires aux comptes et du comité des engagements et des risques mentionnés à l'article 11.*

Cette comptabilité permet de mesurer et suivre les coûts des différentes missions assurées par l'établissement public au titre des I à IV de l'article 1er de l'ordonnance du 21 avril 2016 susvisée. Elle distingue les opérations réalisées pour le compte de l'Etat, et celles réalisées pour le compte d'autres donneurs d'ordres.

Un état retraçant les résultats de la comptabilité analytique est joint au compte financier adressé au préfet de la région Hauts-de-France au titre de l'article 4bis de la même ordonnance ».





Pour mémoire, l'article 1 de l'ordonnance du 21 avril 2017, modifié, fixe les 4 missions de la Société du Canal Seine-Nord Europe

I. - Il est créé un établissement public local à caractère industriel et commercial dénommé " Société du Canal Seine-Nord Europe ". Cet établissement public, rattaché aux collectivités territoriales mentionnées au I de l'article 3, a pour mission principale de réaliser l'infrastructure fluviale reliant les bassins de la Seine et de l'Oise au réseau européen à grand gabarit entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac, dénommée " canal Seine-Nord Europe ".

Au sens de la présente ordonnance, l'infrastructure fluviale mentionnée au premier alinéa du présent I comprend les biens constitutifs de cette infrastructure appartenant aux catégories mentionnées aux 1° à 3° de l'article L. 2111-10 du code général de la propriété des personnes publiques, y compris les quais et les espaces permettant le chargement et le déchargement des bateaux, à l'exclusion des places portuaires attenantes.

II. - A titre accessoire, cet établissement public peut favoriser le développement économique en lien avec cette infrastructure. A cet effet, il peut apporter, dans les conditions prévues aux articles 5 et 8 de la présente ordonnance, un appui technique aux collectivités territoriales ou aux aménageurs pour la réalisation d'opérations directement liées à l'infrastructure du canal et accompagner le développement économique des places portuaires situées le long de l'infrastructure fluviale mentionnée au I du présent article.

III. - L'établissement public mentionné au I peut se voir confier par l'Etat la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du projet de mise au gabarit européen de l'Oise entre Creil et Compiègne, section située directement en aval du canal Seine-Nord Europe.

IV. - L'établissement public mentionné au I peut contribuer à l'élaboration par l'Etat, les régions, les départements et les établissements publics de coopération intercommunale ou leurs groupements de contrats territoriaux de développement en lien avec les infrastructures mentionnées aux I et II.





Sommaire

1. Préambule	4
1.1. Objet du document	4
1.2. Documents de références	4
2. Codes analytiques	5
2.1. Objectifs poursuivis	5
2.2. Principes de la nouvelle nomenclature analytique	5
2.3. Structure analytique proposée	6
3. Contenu des codes analytiques	7
3.1. Dépenses sectorisées	Erreur ! Signet non défini.
3.1.1. Secteur 1	7
3.1.2. Secteur 2	7
3.1.3. Secteur 3	8
3.1.4. Secteur 4	9
3.1.5. Secteur 5 Ecluses	9
3.1.6. Secteur 6 Pont Canal de la Somme	9
3.2. Dépenses non sectorisées	10
3.2.1. Opération 2 – Environnement hors DUP secteurs 2, 3 et 4	10
3.2.2. Dépenses MOA	10
3.2.3. AMO	11
3.2.4. AMO foncier	11
3.2.5. Etudes	12
3.2.6. Foncier	12
3.2.7. Archéologie	12
3.2.8. Provisions pour risques	12
4. Annexes	13
4.1. Logigrammes	13
4.2. Anciens codes analytiques.....	14
4.3. Nouveaux codes analytiques	16





1. Préambule

1.1. Objet du document

La présente note s'inscrit dans le cadre de la redéfinition de la comptabilité analytique de la SCSNE.

Elle prend en compte à la fois des obligations du conseil de surveillance sur le recueil des avis de ce dernier sur des opérations d'investissement dépassant un certain seuil, des obligations du comité de suivi en animant la démarche de suivi des coûts et la volonté du directoire, dans un souci de la simplification, clarification et fiabilisation, d'homogénéiser la présentation de tous les documents financiers de la société.

1.2. Documents de références

- + Ordonnance du 21 avril 2016 de la SCSNE, ratifiée par l'article 134 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités
- + Décret du 29 mars 2017 relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe modifié Décret n° 2020-228 du 10 mars 2020
- + Avis du Comité des engagements et des risques de la Société du Canal Seine-Nord Europe en date du 15 novembre 2021
- + Avis du Commissaire aux comptes de la Société du Canal Seine-Nord Europe.





2. Codes analytiques

2.1. Objectifs poursuivis

L'évolution de la comptabilité analytique permettra :

- + Faire un lien entre la comptabilité analytique et les opérations d'investissement pour chaque secteur, conformément à la délibération CS2020-3-3.1 relative à l'approbation des opérations d'investissement par le conseil de surveillance, tout en gardant une ventilation par grande destination de dépenses : Etudes, Maîtrise d'œuvre, Travaux, Foncier, Libération.
- + Traduire dans la codification les activités (A, B, C et D) de l'ordonnance correspondantes aux 4 missions de la SCSNE.

L'article 37 du Décret du 29 mars 2017 modifié de la SCSNE prévoit la possibilité *de suivre les coûts des différentes missions assurées par l'établissement public au titre des I à IV de l'article 1er de l'ordonnance du 21 avril 2016 susvisée. Elle distingue les opérations réalisées pour le compte de l'Etat, et celles réalisées pour le compte d'autres donneurs d'ordres. Un état retraçant les résultats de la comptabilité analytique est joint au compte financier adressé au préfet de la région Hauts-de-France au titre de l'article 4bis de la même ordonnance* ».

- + Disposer du coût complet du projet par secteur y compris pour les dépenses non sectorisées en utilisant la clé de répartition appropriée pour des dépenses difficiles à sectoriser telles que MOA, Foncier.
- + Utiliser les informations de la comptabilité analytique pour animer les travaux du comité de suivi de la convention de financement du 22 novembre 2019 et reconstituer les dépenses en valeur 2016 et suivre l'évolution des coûts sur cette année de référence.
- + (En interne) Responsabiliser les gestionnaires d'enveloppes budgétaires dans leur suivi des coûts annuels et pluriannuels tout en s'appuyant sur notre SI financier pour fiabiliser les données.
- + Eviter les doublons dans la saisie des dépenses entre les codes analytiques et la nomenclature comptable M4. En effet certaines dépenses (ex. frais de déplacement, assurances, salaires, charges sociales) sont déjà identifiables à partir du compte comptable, il n'est donc pas opportun de créer un code analytique dédié à cette dépense en complément.

2.2. Principes de la nouvelle nomenclature analytique

La nouvelle nomenclature analytique repose sur les principes suivants :

- + Toutes les dépenses liées à une opération d'investissement sont sectorisées à l'exception de l'opération d'investissement relative aux mesures compensatoires hors DUP des secteurs 2 à 4 qui fera l'objet d'une opération d'investissement unique. Pour permettre le suivi des coûts par secteur, les dépenses non sectorisées seront ventilées par des pondérations arithmétiques. Ces dépenses seront sectorisées par application de clés de répartition afin de flécher toutes les dépenses vers les secteurs.

Les clés de répartition proposées sont les suivantes:

- Le poids budgétaire de chaque opération des travaux principaux par secteur pour les dépenses d'AMO et de MOA
 - Le pourcentage des emprises foncières pour les dépenses de fonciers
 - Pour l'opération d'investissement relative aux mesures compensatoires hors DUP les dépenses seront réparties en fonction des surfaces de chaque secteur
- + Rattachement des dépenses à une ou plusieurs opérations d'investissement pour chaque secteur.
 - + Réduction du nombre de codes utilisés au vu du montant relativement faible, notamment pour les dépenses MOA, du foncier. Il faut souligner que par ailleurs les informations liées aux marchés ou à la nomenclature M4 permettent également le suivi du détail de certaines dépenses. A titre d'illustration,





il est proposé un code unique pour les dépenses de personnel mais les articles comptables de la nomenclature permettront d'identifier les dépenses entre charges, rémunération...

- + Conservation d'une grande partie des racines des codes antérieurs pour préserver le référentiel existant

2.3. Structure analytique proposée

En phase avec les objectifs poursuivis et la nomenclature existante, la structure analytique proposée se décompose en 5 sous-catégories :

- + Catégorie 1 : 2 caractères pour identifier soit un des 4 secteurs géographiques, les écluses ou le Pont Canal de la Somme (**S1, S2, S3, S4, S5** ou **S6**), soit **TR** pour le secteur Transverse

Toutes les dépenses sont déclinées en deux catégories: dépenses sectorisées et dépenses non sectorisées. Les dépenses qui ne peuvent pas être sectorisés commencent par TR- en substitution du code secteur.

- + Catégorie 2 : (*uniquement pour les dépenses sectorisées sauf l'opération d'investissement – Environnement hors DUP s2 à 4*) 3 caractères pour identifier une opération d'investissement (**OI1, OI2, OI3**). En effet la délibération n° CS 2020-3-3.1 du conseil de surveillance du 11 juin 2020 précise que, dans le cadre de la réalisation du canal Seine-Nord Europe, constitue notamment une opération d'investissement:

- « Chacun des secteurs du projet (secteurs géographiques 1, 2, 3 et 4, Ecluses et Pont Canal de la Somme ou des éléments fonctionnels nécessaires autonomes au projet ;
- Chacune des opérations réalisées pour la mise en œuvre des mesures compensatoires du projet ;
- Chacune des opérations réalisées par des tiers pour le rétablissement des ouvrages d'art. »

Les dépenses sectorisées se décline autour des 3 opérations d'investissement:

- Opération 1 : Travaux principaux pour tous les secteurs couvrant les études, les travaux, les dévoiements des réseaux et les contrôles externes
- Opération 2 : Environnement hors DUP comprenant les études et les travaux environnementaux. Cette opération a été bien définie pour le secteur 1, les secteurs 2, 3 et 4 seront traités comme un ensemble au vu du dossier de l'autorisation environnementale commune pour ces secteurs. Dans ce cas précis une clé de répartition sera appliquée.
- Opération 3 : Ouvrages tiers – notamment pour le secteur 2 et 4 comprenant les études et travaux ouvrages tiers

- + Catégorie 3 : 1 caractère pour la catégorie des travaux (**MOA, Etudes, Foncier, Libération d'emprises, Travaux**)

Différentes opérations d'investissement ou dépenses non sectorisés sont déclinées en études, travaux, MOA, etc.

- + Catégorie 4 : sur les 4 caractères la nature des travaux/prestations (**PERS** – salaires du personnel, **COMM** – communication, **ETUD** – études de conception, etc.)

Une déclinaison plus fine est réalisée pour identifier la nature des dépenses.

- + Catégorie 5 : 1 caractère pour l'activité selon les critères de l'article 1^{er} de l'ordonnance modifié LOI du 24 décembre 2019 qui fixe les 4 missions de la SCSNE (une lettre correspondant à une des missions de l'ordonnance du 21 avril 2016 : **A, B, C** ou **D**).

Chaque sous-catégorie est séparée de la précédente ou de la suivante par un tiret (ex. S1-OI1-TECLU-A).





Les codes exposés ci-après pourront être complétés en cas de nécessité opérationnelle, notamment dans le cadre de l'adoption des opérations d'investissement à venir. Dans ce cadre, un compte rendu annuel de l'évolution de la codification sera présenté au conseil de surveillance pour information lors de la présentation du rapport annuel du directoire.

3. Contenu des codes analytiques

3.1. Dépenses sectorisées

Ce chapitre présente les opérations d'investissement pour chaque secteur.

3.1.1. Secteur 1

Opération 1 - Les travaux principaux allant de Compiègne à Passel et Pont-l'Evêque regroupent les études, le marché de contrôle extérieur, déviation des réseaux, les travaux incluant l'environnement, logistique, TOARC, une écluse de Montmacq et les provisions pour les risques.

L'ensemble des sous-rubriques et leur code est indiqué ci-après :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Etudes de conception	S1	OI1	E	ETUD	A, B, C ou D
Marché contrôle extérieur	S1	OI1	M	CTRL	A, B, C ou D
Déviation des réseaux	S1	OI1	L	DRES	A, B, C ou D
Travaux environnementaux	S1	OI1	T	ENVI	A, B, C ou D
Logistique	S1	OI1	T	LOGI	A, B, C ou D
TOARC et OANC	S1	OI1	T	TOAR	A, B, C ou D
Ecluse	S1	OI1	T	ECLU	A, B, C ou D
Provisions	S1	OI1		PROVI	A, B, C ou D

Opération 2 – Environnement hors DUP concerne des mesures compensatoires hors DUP pour la même zone géographique que l'opération précédente. L'opération comprend les études de maîtrise d'œuvre, travaux, gestion...

L'ensemble des sous-rubriques et leur code est indiqué ci-après :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Etudes environnementales hors DUP	S1	OI2	E	ENVI	A, B, C ou D
Travaux environnementaux hors DUP	S1	OI2	T	ENVI	A, B, C ou D
Provisions	S1	OI2		PROVI	A, B, C ou D

3.1.2. Secteur 2

Opération 1 – Travaux principaux allant de Passel à Allaines comprend les études de maîtrise d'œuvre, le marché de contrôle extérieur, déviation des réseaux les travaux incluant l'environnement, logistique et TOARC.





L'ensemble des sous-rubriques et leur code est indiqué ci-après :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Etudes de conception	S2	OI1	E	ETUD	A, B, C ou D
Marché contrôle extérieur	S2	OI1	M	CTRL	A, B, C ou D
Déviations des réseaux	S2	OI1	L	DRES	A, B, C ou D
Travaux environnementaux	S2	OI1	T	ENVI	A, B, C ou D
Logistique	S2	OI1	T	LOGI	A, B, C ou D
TOARC et OANC	S2	OI1	T	TOAR	A, B, C ou D
Provisions	S2	OI1		PROVI	A, B, C ou D

Opération 2 – Environnement hors DUP. Ce poste sera traité dans le paragraphe à part.

Opération 3 – Ouvrages tiers comprend, pour la même zone géographique, les études et les travaux des ouvrages tiers tels que SANEF, SNCF.

L'ensemble des sous-rubriques et leur code est indiqué ci-après :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Etudes ouvrages tiers	S2	OI3	E	OATI	A, B, C ou D
Travaux ouvrages tiers	S2	OI3	T	OATI	A, B, C ou D
Provisions	S2	OI3		PROVI	A, B, C ou D

3.1.3. Secteur 3

Opération 1 – Travaux principaux allant de Allaines à Etrécourt-Manancourt comprend les études de maîtrise d'œuvre, le marché de contrôle extérieur, déviation des réseaux les travaux incluant l'environnement, logistique et TOARC.

L'ensemble des sous-rubriques et leur code est indiqué ci-après :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Etudes de conception	S3	OI1	E	ETUD	A, B, C ou D
Marché contrôle extérieur	S3	OI1	M	CTRL	A, B, C ou D
Déviations des réseaux	S3	OI1	L	DRES	A, B, C ou D
Travaux environnementaux	S3	OI1	T	ENVI	A, B, C ou D
Logistique	S3	OI1	T	LOGI	A, B, C ou D
TOARC et OANC	S3	OI1	T	TOAR	A, B, C ou D
Provisions	S3	OI1		PROVI	A, B, C ou D

Opération 2 – Environnement hors DUP. Ce poste sera traité dans le paragraphe à part.



3.1.4. Secteur 4

Opération 1 – Travaux principaux allant de Etricourt-Manancourt à Aubencheul-au-Bac comprend les études de maîtrise d’œuvre, le marché de contrôle extérieur, déviation des réseaux les travaux incluant l’environnement, logistique et TOARC.

L’ensemble des sous-rubriques et leur code est indiqué ci-après :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Etudes de conception	S4	OI1	E	ETUD	A, B, C ou D
Marché contrôle extérieur	S4	OI1	M	CTRL	A, B, C ou D
Déviations des réseaux	S4	OI1	L	DRES	A, B, C ou D
Travaux environnementaux	S4	OI1	T	ENVI	A, B, C ou D
Logistique	S4	OI1	T	LOGI	A, B, C ou D
TOARC et OANC	S4	OI1	T	TOAR	A, B, C ou D
Provisions	S4	OI1		PROVI	A, B, C ou D

Opération 2 – Environnement hors DUP. Ce poste sera traité dans le paragraphe à part.

Opération 3 – Ouvrages tiers comprend, pour la même zone géographique les études et les travaux des ouvrages tiers tels que SANEF, SNCF.

L’ensemble des sous-rubriques et leur code est indiqué ci-après :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Etudes ouvrages tiers	S4	OI3	E	OATI	A, B, C ou D
Travaux ouvrages tiers	S4	OI3	T	OATI	A, B, C ou D
Provisions	S4	OI3		PROVI	A, B, C ou D

3.1.5. Secteur 5 Ecluses

Opération 1 – Travaux principaux comprend la réalisation de 5 écluses : Noyon, Campagne, Allaines, Marquion-Bourlon et Oisy-le Verger ainsi que l’écluse de jonction avec le canal du Nord.

L’ensemble des sous-rubriques et leur code est indiqué ci-après :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Etudes de conception	S5	OI1	E	ETUD	A, B, C ou D
Marché contrôle extérieur	S5	OI1	M	CTRL	A, B, C ou D
Travaux écluses	S5	OI1	T	ECLU	A, B, C ou D
Provisions	S5	OI1		PROVI	A, B, C ou D

3.1.6. Secteur 6 Pont Canal de la Somme

Opération 1 – Travaux principaux comprend la réalisation du Pont Canal de la Somme permettant de franchir la vallée de la Somme à l’Ouest de Péronne.

L’ensemble des sous-rubriques et leur code est indiqué ci-après :



Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Etudes de conception	S6	OI1	E	ETUD	A, B, C ou D
Marché contrôle extérieur	S6	OI1	M	CTRL	A, B, C ou D
Déviations des réseaux	S6	OI1	L	DRES	A, B, C ou D
Travaux environnementaux	S6	OI1	T	ENVI	A, B, C ou D
Travaux Pont Canal de la Somme	S6	OI1	T	PCSO	A, B, C ou D
Provisions	S6	OI1		PROVI	A, B, C ou D

3.2. Dépenses non sectorisées

3.2.1. Opération 2 – Environnement hors DUP secteurs 2, 3 et 4

Cette opération comprend des dépenses des mesures compensatoires pour les secteurs 2,3,4 conformément au dossier d'autorisation environnemental commun, sera codifiée comme suit :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Etudes environnementales hors DUP	TR	OI2	E	ENVI	A, B, C ou D
Travaux environnementaux hors DUP	TR	OI2	T	ENVI	A, B, C ou D
Provisions	TR	OI2		PROVI	A, B, C ou D

Ultérieurement une répartition arithmétique sera appliquée afin d'attribuer une partie de ces dépenses aux 3 secteurs.

L'ensemble des sous-rubriques et leur code est indiqué ci-après :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Etudes environnementales hors DUP	S2	OI2	E	ENVI	A, B, C ou D
Travaux environnementaux hors DUP	S2	OI2	T	ENVI	A, B, C ou D
Provisions	S2	OI2		PROVI	A, B, C ou D
Etudes environnementales hors DUP	S3	OI2	E	ENVI	A, B, C ou D
Travaux environnementaux hors DUP	S3	OI2	T	ENVI	A, B, C ou D
Provisions	S3	OI2		PROVI	A, B, C ou D
Etudes environnementales hors DUP	S4	OI2	E	ENVI	A, B, C ou D
Travaux environnementaux hors DUP	S4	OI2	T	ENVI	A, B, C ou D
Provisions	S4	OI2		PROVI	A, B, C ou D

3.2.2. Dépenses MOA

Les dépenses MOA ont été agrégées au vu du montant relativement faible en frais du personnel, frais généraux et acquisition de données.

Personnel

Un code unique pour les dépenses est désormais utilisé regroupant les salaires, l'intéressement, les cotisations et les charges sociales ainsi que les taxes sur salaires :





Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Frais de personnel	TR		M	PERS	A, B, C ou D

Frais généraux

Les frais généraux sont déclinés en dépenses d'exploitation regroupant les frais de fonctionnement, assurances, achat du matériel, contrats d'assistance ; conventions VNF et la communication.

L'ensemble des sous-rubriques et leur code est indiqué ci-après :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Dépenses d'exploitation	TR		M	FONC	A, B, C ou D
Convention VNF	TR		M	CONV	A, B, C ou D
Communication	TR		M	COMM	A, B, C ou D

Acquisition de données

Les frais d'acquisitions de données comprennent des frais d'acquisitions de géotechnique, de topographie et de diagnostics.

Le code est le suivant :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Acquisition de données	TR		M	ACQU	A, B, C ou D

3.2.3. AMO

Ce poste concerne les contrats d'assistance à la maîtrise d'ouvrage - conduite d'opération.

Le code est le suivant :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Dépenses d'AMO COP	TR		M	ACOP	A, B, C ou D

3.2.4. AMO foncier

Ce poste concerne les dépenses du marché d'AMO foncier Transversal.

Le code est le suivant :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
AMO Foncier	TR		M	AFON	A, B, C ou D



3.2.5. Etudes

Ce poste concerne Etudes préalables ainsi que dépenses en environnement autres que celles dédiées à une opération d'investissement.

L'ensemble des sous-rubriques et leur code est indiqué ci-après :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Etudes préalables + experts	TR		E	PEXP	A, B, C ou D
Environnement autre que OI	TR		E	ENVI	A, B, C ou D

3.2.6. Foncier

Ce poste concerne à la fois les dépenses en aménagement foncier et travaux connexes, les dépenses dans le cadre des acquisitions par la SAFER et les acquisitions foncières.

L'ensemble des sous-rubriques et leur code est indiqué ci-après :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Aménagement foncier et travaux connexes	TR		F	ETFA	A, B, C ou D
SAFER	TR		F	RESV	A, B, C ou D
Acquisitions foncières	TR		F	ACQU	A, B, C ou D

3.2.7. Archéologie

Ce poste concerne les dépenses en archéologie comme suit :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Archéologie	TR		L	ARCH	A, B, C ou D

3.2.8. Provisions pour risques

Ce poste regroupe toutes les provisions pour risques identifiées et non-identifiées :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Provisions	TR			PROVI	A, B, C ou D

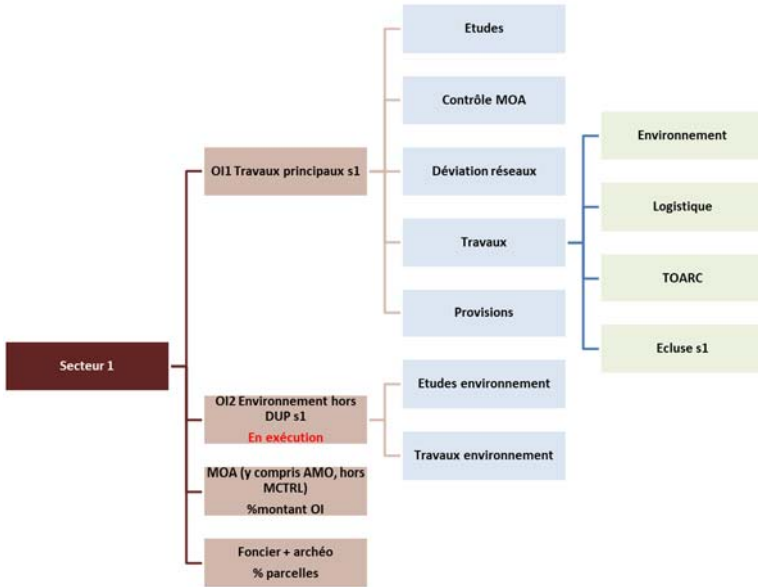
Une enveloppe globale pour les provisions pour des risques identifiés et non identifiés est créée. Selon les besoins de chaque secteur, après la validation par le directoire, les montants budgétaires identifiés seront attribués aux opérations concernées dans le cadre du processus de validation des opérations d'investissement par le conseil de surveillance. Leur code comptable respectera les principes des dépenses sectorisées suivis par opération d'investissement.



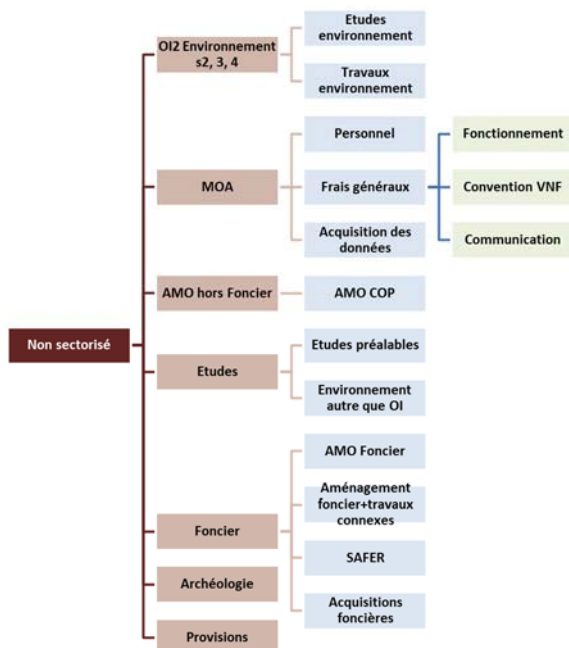
4. Annexes

4.1. Logigrammes

Dépenses sectorisées (exemple secteur 1)



Dépenses non sectorisées



4.2. Anciens codes analytiques

Code sous-thème	Rubrique programme	Rubrique budget Opération	Code Opération				Eligibilité financement			Eligibilité
			Activité	Catégorie	Nature	secteur ou projet "tiers" à définir	UE	Collectivités	AFITF	
MOA	Frais MOA	Salaires, traitements et allocations	1 à 4	M	SALR	T	oui	non	oui	non
		Charges, cotisations et prévoyance	1 à 4	M	CCOT	T	oui	non	oui	non
		Intéressement	1 à 4	M	INTS	T	oui	non	oui	non
		Action sociale	1 à 4	M	ACTS	T	oui	non	oui	non
		Impôt taxes et versements assimilés	1 à 4	M	ITAX	T	oui	non	oui	non
		Autres frais de fonctionnement MOA	1 à 4	M	FONC	T	oui	non	oui	oui (partiel)
		Frais de déplacement	1 à 4	M	FDEP	T	oui (partiel)	non	oui	non
		Services généraux	1 à 4	M	SGEN	T	oui	non	oui	oui (partiel)
		Convention déplacement	1 à 4	M	CDEP	T	oui	non	oui	non
		Convention DRHM	1 à 4	M	CDRH	T	oui	non	oui	non
		Convention financière	1 à 4	M	CFIN	T	oui	non	oui	non
		Convention immo	1 à 4	M	CIMO	T	oui	non	oui	non
		Convention juridique	1 à 4	M	CJUR	T	oui	non	oui	non
		Convention marchés	1 à 4	M	CMPU	T	oui	non	oui	non
		Convention SSI	1 à 4	M	CSSI	T	oui	non	oui	non
		Convention véhicules	1 à 4	M	CVEH	T	oui	non	oui	non
		Conventions COM	1 à 4	M	CCOM	T	oui	non	oui	non
		Systèmes d'information	1 à 4	M	SYSI	T	oui	non	oui	oui (partiel)
		Intérêts moratoires	1 à 4	M	IMOR	T	non	non	oui	non
		indemnités vente	1 à 4	M	INDV	T	oui (partiel)	non	oui	oui (partiel)
		Autres investissements MOA	1 à 4	M	INVE	T	oui	non	oui	
		Assurances	1 à 4	M	ASSU	T	oui	non	oui	oui
		Observatoire de l'environnement	1 à 4	M	EXPE	T	oui	non	oui	oui (partiel)
	Autres experts	1 à 4	M	EXPA	T	oui	non	oui	oui	
	Divers MOA	Subventions	1 à 4	M	SUBV	T	oui (partiel)	non	oui	oui (partiel)
		Remboursements	1 à 4	M	RBST	T	oui (partiel)	non	oui	non
	Procédures	Procédures	1 à 4	M	PCDR	T	oui	non	oui	oui
	Communication et concertation	Communication et concertation	1 à 4	M	COMM	T	oui	oui (partiel)	oui	oui
	AMO	Assistance communication	1 à 4	M	ACOM	T	oui	oui	oui	oui
		AMO conduite d'opération	1 à 4	M	ACOP	T	oui	oui	oui	oui
		Contrats d'assistance	1 à 4	M	ASSI	T	oui	oui	oui	oui
		AMO Foncier	1 à 4	M	AFON	T	oui	oui	oui	oui
	Acquisition de données	TRANSVERSE	1 à 4	M	ACQU	T	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 1	1 à 4	M	ACQU	1	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 2	1 à 4	M	ACQU	2	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 3	1 à 4	M	ACQU	3	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 4	1 à 4	M	ACQU	4	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 5 - ECLUSES	1 à 4	M	ACQU	5	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 6 - PCS	1 à 4	M	ACQU	6	oui	oui	oui	oui
	Contrôles MOA	TRANSVERSE	1 à 4	M	CTRL	T	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 1	1 à 4	M	CTRL	1	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 2	1 à 4	M	CTRL	2	oui	oui	oui	oui
SECTEUR 3		1 à 4	M	CTRL	3	oui	oui	oui	oui	
SECTEUR 4		1 à 4	M	CTRL	4	oui	oui	oui	oui	
SECTEUR 5 - ECLUSES		1 à 4	M	CTRL	5	oui	oui	oui	oui	
SECTEUR 6 - PCS		1 à 4	M	CTRL	6	oui	oui	oui	oui	
ETU (études)	Etudes préalables	TRANSVERSE	1 à 4	E	PREA	T	oui	oui	oui	oui
	Expertises	Autres expertises	1 à 4	E	EXPA	T	oui	oui	oui	oui (partiel)
		Observatoires de l'environnement	1 à 4	E	EXPE	T	oui	oui	oui	oui (partiel)
	Etudes environnementales	TRANSVERSE	1 à 4	E	ENVI	T	oui	oui	oui	oui
	Etudes de conception et de MOE	TRANSVERSE	1 à 4	E	ETUD	T	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 1	1 à 4	E	ETUD	1	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 2	1 à 4	E	ETUD	2	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 3	1 à 4	E	ETUD	3	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 4	1 à 4	E	ETUD	4	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 5 - ECLUSES	1 à 4	E	ETUD	5	oui	oui	oui	oui
SECTEUR 6 - PCS	1 à 4	E	ETUD	6	oui	oui	oui	oui		



Code sous-thème	Rubrique programme	Rubrique budget Opération	Code Opération				Eligibilité financement			Eligibilité
			Activité	Catégorie	Nature	secteur ou projet "tiers" à définir	UE	Collectivités	AFITF	TVA
FON (foncier)	Etudes d'aménagement foncier	TRANSVERSE	1 à 4	F	AFAF	T	oui (partiel)	oui	oui	oui (partiel)
	Frais de mise en réserve SAFER	TRANSVERSE	1 à 4	F	RESV	T	non	oui	oui	non
	Acquisitions foncières	TRANSVERSE	1 à 4	F	ACQU	T	non	oui	oui	non
	Foncier pour mesure compensatoire	TRANSVERSE	1 à 4	F	ENVI	T	non	oui	oui	non
	Indemnités	TRANSVERSE	1 à 4	F	INDM	T	oui	oui	oui	non
	Occupations temporaires	TRANSVERSE	1 à 4	F	OCCCT	T	oui	oui	oui	non
LIB (libération d'emprises)	Compensations préjudice agricole	TRANSVERSE	1 à 4	L	AGRI	T	oui	oui	oui	non
	Déviations de réseaux études et travaux	TRANSVERSE	1 à 4	L	DRES	T	oui	oui	oui	oui (partiel)
		SECTEUR 1	1 à 4	L	DRES	1	oui	oui	oui	oui (partiel)
		SECTEUR 2	1 à 4	L	DRES	2	oui	oui	oui	oui (partiel)
		SECTEUR 3	1 à 4	L	DRES	3	oui	oui	oui	oui (partiel)
	Travaux connexes aménagements fonciers	TRANSVERSE	1 à 4	L	TCAF	T	oui	oui	oui	oui
	Libération préalable	TRANSVERSE	1 à 4	L	LBPR	T	oui	oui	oui	oui
Diagnosics archéologiques (redevances) et fouilles	TRANSVERSE	1 à 4	L	ARCH	T	oui	oui	oui	oui	
TVX (travaux)	Environnement	TRANSVERSE	1 à 4	T	ENVI	T	oui	oui	oui	oui
	Travaux préparatoires chantier	TRANSVERSE	1 à 4	T	PREP	T	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 1	1 à 4	T	PREP	1	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 2	1 à 4	T	PREP	2	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 3	1 à 4	T	PREP	3	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 4	1 à 4	T	PREP	4	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 5 - ECLUSES	1 à 4	T	PREP	5	oui	oui	oui	oui
	Logistique	SECTEUR 6 - PCS	1 à 4	T	PREP	6	oui	oui	oui	oui
		TRANSVERSE	1 à 4	T	LOGI	T	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 1	1 à 4	T	LOGI	1	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 2	1 à 4	T	LOGI	2	oui	oui	oui	oui
	Bâtiments et Systèmes (hors écluses)	SECTEUR 3	1 à 4	T	LOGI	3	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 4	1 à 4	T	LOGI	4	oui	oui	oui	oui
		TRANSVERSE	1 à 4	T	SYST	T	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 1	1 à 4	T	SYST	1	oui	oui	oui	oui
	TOARC et OANC périmètre SCSNE	SECTEUR 2	1 à 4	T	SYST	2	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 3	1 à 4	T	SYST	3	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 4	1 à 4	T	SYST	4	oui	oui	oui	oui
		TRANSVERSE	1 à 4	T	TOAR	T	oui	oui	oui	oui
	Ouvrages tiers yc études	SECTEUR 1	1 à 4	T	TOAR	1	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 2	1 à 4	T	TOAR	2	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 3	1 à 4	T	TOAR	3	oui	oui	oui	oui
		SECTEUR 4	1 à 4	T	TOAR	4	oui	oui	oui	oui
	Ecluses	TRANSVERSE	1 à 4	T	OATI	T	oui	oui	oui	non
		SECTEUR 1	1 à 4	T	OATI	1	oui	oui	oui	non
		SECTEUR 2	1 à 4	T	OATI	2	oui	oui	oui	non
	PCS	SECTEUR 3	1 à 4	T	OATI	3	oui	oui	oui	non
		SECTEUR 4	1 à 4	T	OATI	4	oui	oui	oui	non
		TRANSVERSE	1 à 4	T	ECLU	T	oui	oui	oui	oui
	Travaux de finition	SECTEUR 1	1 à 4	T	ECLU	1	oui	oui	oui	oui
SECTEUR 5 - ECLUSES		1 à 4	T	ECLU	5	oui	oui	oui	oui	
TRANSVERSE		1 à 4	T	PCSO	6	oui	oui	oui	oui	
Travaux de finition	SECTEUR 1	1 à 4	T	FINI	T	oui	oui	oui	oui	
	SECTEUR 2	1 à 4	T	FINI	1	oui	oui	oui	oui	
	SECTEUR 3	1 à 4	T	FINI	2	oui	oui	oui	oui	
	SECTEUR 4	1 à 4	T	FINI	3	oui	oui	oui	oui	
	SECTEUR 5 - ECLUSES	1 à 4	T	FINI	4	oui	oui	oui	oui	
	SECTEUR 6 - PCS	1 à 4	T	FINI	5	oui	oui	oui	oui	



4.3. Nouveaux codes analytiques

Poste budgétaire	Code analytique					Eligibilité financement			Eligibilité
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission	UE	Collectivité	Etat	
Etudes de conception	S1	OI1	E	ETUD	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Marché contrôle extérieur	S1	OI1	M	CTRL	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Déviations des réseaux	S1	OI1	L	DRES	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui (partiel)
Travaux environnementaux	S1	OI1	T	ENVI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Logistique	S1	OI1	T	LOGI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
TOARC et OANC	S1	OI1	T	TOAR	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Ecluse	S1	OI1	T	ECLU	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Provisions	S1	OI1		PROVI	A, B, C ou D				
Etudes environnementales hors DUP	S1	OI2	E	ENVI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Travaux environnementaux hors DUP	S1	OI2	T	ENVI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Provisions	S1	OI2		PROVI	A, B, C ou D				
Etudes de conception	S2	OI1	E	ETUD	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Marché contrôle extérieur	S2	OI1	M	CTRL	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Déviations des réseaux	S2	OI1	L	DRES	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui (partiel)
Travaux environnementaux	S2	OI1	T	ENVI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Logistique	S2	OI1	T	LOGI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
TOARC et OANC	S2	OI1	T	TOAR	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Provisions	S2	OI1		PROVI	A, B, C ou D				
Etudes environnementales hors DUP	S2	OI2	E	ENVI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Travaux environnementaux hors DUP	S2	OI2	T	ENVI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Provisions	S2	OI2		PROVI	A, B, C ou D				
Etudes ouvrages tiers	S2	OI3	E	OATI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	non
Travaux ouvrages tiers	S2	OI3	T	OATI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	non
Provisions	S2	OI3		PROVI	A, B, C ou D				
Etudes de conception	S3	OI1	E	ETUD	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Marché contrôle extérieur	S3	OI1	M	CTRL	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Déviations des réseaux	S3	OI1	L	DRES	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui (partiel)
Travaux environnementaux	S3	OI1	T	ENVI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Logistique	S3	OI1	T	LOGI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
TOARC et OANC	S3	OI1	T	TOAR	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Provisions	S3	OI1		PROVI	A, B, C ou D				
Etudes environnementales hors DUP	S3	OI2	E	ENVI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Travaux environnementaux hors DUP	S3	OI2	T	ENVI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Provisions	S3	OI2		PROVI	A, B, C ou D				
Etudes de conception	S4	OI1	E	ETUD	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Marché contrôle extérieur	S4	OI1	M	CTRL	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Déviations des réseaux	S4	OI1	L	DRES	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui (partiel)
Travaux environnementaux	S4	OI1	T	ENVI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Logistique	S4	OI1	T	LOGI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
TOARC et OANC	S4	OI1	T	TOAR	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Provisions	S4	OI1		PROVI	A, B, C ou D				
Etudes environnementales hors DUP	S4	OI2	E	ENVI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Travaux environnementaux hors DUP	S4	OI2	T	ENVI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Provisions	S4	OI2		PROVI	A, B, C ou D				
Etudes ouvrages tiers	S4	OI3	E	OATI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	non
Travaux ouvrages tiers	S4	OI3	T	OATI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	non
Provisions	S4	OI3		PROVI	A, B, C ou D				
Etudes de conception	S5	OI1	E	ETUD	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Marché contrôle extérieur	S5	OI1	M	CTRL	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Travaux écluses	S5	OI1	T	ECLU	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Provisions	S5	OI1		PROVI	A, B, C ou D				
Etudes de conception	S6	OI1	E	ETUD	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Marché contrôle extérieur	S6	OI1	M	CTRL	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Déviations des réseaux	S6	OI1	L	DRES	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui (partiel)
Travaux environnementaux	S6	OI1	T	ENVI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Travaux Pont Canal de la Somme	S6	OI1	T	PCSO	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Provisions	S6	OI1		PROVI	A, B, C ou D				
Etudes environnementales hors DUP	TR	OI2	E	ENVI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui (partiel)
Travaux environnementaux hors DUP	TR	OI2	T	ENVI	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Provisions	TR	OI2		PROVI	A, B, C ou D				
Frais de personnel	TR		M	PERS	A, B, C ou D	oui (partiel)	non	oui	non
Dépenses d'exploitation	TR		M	FONC	A, B, C ou D	oui (partiel)	oui (partiel)	oui	oui (partiel)
Convention VNF	TR		M	CONV	A, B, C ou D	oui	non	oui	non
Communication	TR		M	COMM	A, B, C ou D	oui	oui (partiel)	oui	oui
Acquisition de données	TR		M	ACQU	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Dépenses d'AMO COP	TR		M	ACOP	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
AMO Foncier	TR		M	AFON	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Etudes préalables + experts	TR		E	PEXP	A, B, C ou D	oui (partiel)	oui (partiel)	oui	oui (partiel)
Environnement autre que OI	TR		E	ENVI	A, B, C ou D	oui (partiel)	oui (partiel)	oui	oui (partiel)
Aménagement foncier et travaux connexes	TR		F	ETFA	A, B, C ou D	oui (partiel)	oui	oui	oui (partiel)
SAFER	TR		F	RESV	A, B, C ou D	non	oui	oui	non
Acquisitions foncières	TR		F	ACQU	A, B, C ou D	oui (partiel)	oui	oui	non
Archéologie	TR		L	ARCH	A, B, C ou D	oui	oui	oui	oui
Provisions	TR			PROVI	A, B, C ou D				

